

Réjouissons-nous, N. T. C. F. et remercions le Dieu de toute consolation, de ce qu'il a daigné perfectionner son ouvrage, en assurant la succession de l'Episcopat dans la nouvelle Eglise de Montréal qu'il vient de fonder, et de ce qu'il l'a pourvu d'un si digne Prélat, capable de réparer par la suite les fautes qui auront pu Nous échapper dans un si redoutable ministère. Obéissez donc tous à ses Mandements et Ordonnances avec la même ponctualité qu'aux nôtres, comme le prescrit N. S. P. le Pape dans le Bref même où il le nomme notre Coadjuteur; et qu'on rende partout à son rang élevé les honneurs qui lui sont dus: car Nous permettons qu'il soit reçu avec le même rit que Nous, particulièrement dans les visites Episcopales qu'il pourra faire de notre part aux différentes Paroisses et autres lieux de notre Diocèse, à la seule exception de l'usage du baldaquin et des Diares Assistants, réservé à l'Evêque Diocésain.

Enfin, Nous désirons la présence à Montréal, de tous les Prêtres du Diocèse qui le pourront sans nuire à leurs devoirs, lors de la consécration Episcopale de l'ILLUSTRISSIME EVÊQUE ÉLU DE TELMESSE, que Nous nous proposons de célébrer dans la Cathédrale de cette ville, le vingt-cinq de Juillet prochain.

Sera notre présent Mandement lu et publié à la Messe principale de toutes les Paroisses et autres Eglises de notre Diocèse, ainsi que dans les chapitres de nos Communautés religieuses, le premier jour de Dimanche ou de Fête chômée après sa réception.

Donné à Montréal, le vingt de Mai mil-huit-cent-trente-sept, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre Secrétaire.

✠ J. J. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

*L. J. S.*

Par Monseigneur.

A. F. TRUTEAU, PRÉ. SECRÉTAIRE.

( Pour Copie. )

*A. F. Truteau Pré. Secrétaire*